

Plan de cours

COURS : Course à pied

PROGRAMME : Tous les programmes - formation générale commune

DISCIPLINE : 109 Éducation physique – ensemble 2

Pondération : Théorie : 0 | Pratique : 2 | Étude personnelle : 1

Préalable : aucun

| Professeur du cours-groupe | Bureau | ☎ poste | ✉ courriel ou site web |
|----------------------------|--------|---------|--------------------------------------|
| Jérôme Blais | AR-2 | | jerome.blais@cegepmontpetit.ca |
| Marie Roy | AR-2 | | mariea.roy@cegepmontpetit.ca |
| Émilie Charbonneau | AR-2 | | emilie.charbonneau@cegepmontpetit.ca |

Période de disponibilité aux étudiants

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Avant-midi | | | | | |
| Après-midi | | | | | |
| Autre | | | | | |

| Coordonnateur du département | Bureau | ☎ poste | ✉ courriel |
|------------------------------|--------|---------|--------------------------------------|
| Martin Choquette | AR-2 | | martin.choquette@cegepmontpetit.ca |
| Émilie Charbonneau | AR-2 | | emilie.charbonneau@cegepmontpetit.ca |

1. PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT ¹

PRÉSENTATION DU COURS DE COURSE À PIED

Ce cours n'est préalable à aucun cours et n'a pas de prérequis. (Préparatoire à 109-103-MQ)

En tout → 3 ensembles

Les cours offerts en éducation physique sont partagés en trois ensembles. Pour obtenir les trois unités en éducation physique, l'étudiant devra réussir un cours de chaque ensemble. Il n'y a pas de préalable aux cours des ensembles 1 et 2. Par contre, la réussite des deux premiers ensembles est préalable à l'ensemble 3. Les trois ensembles en éducation physique poursuivent le développement d'un mode de vie sain et actif amorcé au secondaire en amenant l'élève à prendre les moyens nécessaires pour assurer le maintien ou l'amélioration de sa condition physique tout au long de sa vie. Ces trois ensembles sont conçus en une séquence d'apprentissage. Ils sont élaborés en continuité, de manière que les acquis théoriques et pratiques des deux premiers soient réinvestis dans le troisième.

Ensemble 2

Il concerne le processus d'amélioration de l'efficacité dans la pratique d'une activité physique, par l'intermédiaire d'une démarche de planification et d'application par objectifs, et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression ou de plein air. L'élève doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs, expérimenter une démarche visant l'amélioration de ses habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes et intégrer les progrès réalisés. Il développe un sentiment de compétence et d'efficacité dans l'apprentissage qu'il aborde avec confiance et plaisir.

2. OBJECTIF MINISTERIEL

4EP1 AMÉLIORER SON EFFICACITÉ LORS DE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

3. OBJECTIF TERMINAL DU COURS

À la fin du cours de course à pied, l'étudiant sera en mesure d'identifier ses besoins d'apprentissage, de se fixer des objectifs, de choisir les moyens pour les atteindre et d'analyser l'atteinte ou non des objectifs dans une perspective d'une participation stimulante et valorisante.

Le cours se donne sous forme de laboratoire présentant un ensemble de situations et d'activités (éducatifs, exercices, observations, capsules théoriques, retour en situation) devant aider le participant à évoluer dans sa pratique de la course à pied.

4. ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Renseignements liés à la pondération (0-2-1)

0 → temps hebdomadaire consacré aux apprentissages théoriques

2 → temps hebdomadaire consacré à la pratique d'activités physiques

1 → temps hebdomadaire consacré au travail personnel

Formule du cours

Cours de trente (30) heures d'une durée de 10 semaines à raison de 3 heures consécutives par semaine, auxquelles s'ajoutent l'équivalent de 15 heures de travail personnel hors cours réparti sur les 10 semaines de cours. Le format du cours est hybride (présentiel et à distance).

La démarche proposée permettra à l'étudiant de développer progressivement une juste perception des habiletés et des attitudes requises par l'activité (coordination, souplesse, posture, gestion de l'effort, détermination, persévérance, coopération, etc.) de même qu'une juste perception de ses besoins d'apprentissage. En plus de développer son efficacité et son aisance dans la pratique de la course à pied, le participant acquiert une méthode, des outils et des attitudes qui lui permettent d'intervenir de manière organisée et efficace sur l'amélioration de ses habiletés et sur toute situation d'apprentissage dans laquelle il peut vouloir s'engager.

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour plus d'information sur les cours d'éducation physique au collégial, veuillez-vous référer au site web du département d'éducation physique :

<http://education-physique.cegepmontpetit.ca>

¹ L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre. Il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

L'éducation physique et la formation générale

Avec les autres disciplines de la formation générale, l'éducation physique contribue au développement des habiletés, des connaissances et des attitudes nécessaires pour s'intégrer à la société comme individu lucide, responsable et actif. Elle contribue à divers degrés aux buts de la formation générale :

- ◆ La capacité de développer une pensée autonome et critique sur son mode de vie et sa santé
- ◆ La conscience de ses responsabilités envers soi et les autres
- ◆ L'application des savoirs à l'analyse de situations et à la détermination de l'action
- ◆ La prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé
- ◆ La conceptualisation
- ◆ L'analyse et la synthèse
- ◆ La maîtrise de méthode de travail
- ◆ Le développement de l'autonomie
- ◆ Maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation

Particularité des cours d'éducation physique au Cégep Édouard-Montpetit

Les cours d'éducation physique ne comblent pas les besoins d'activité physique de l'étudiant. Afin de mieux performer à l'école et pour favoriser le développement des compétences en éducation physique, il est fortement suggéré aux étudiants de rechercher dès leur entrée au cégep des façons d'être régulièrement actif en dehors de ses cours d'éducation physique. Afin de contrer les effets dévastateurs de la sédentarité, tous les cours comportent de façon régulière une activité ou une routine d'exercices exigeant un effort soutenu et vigoureux avec un accent particulier sur le développement de la composante cardiovasculaire que l'étudiant est aussi invité à prendre en charge dans sa pratique hors cours.

6. PLANIFICATION DU COURS

Projet 1 : Planifier une démarche d'apprentissage structurée

| Objectifs | Orientations pédagogiques (méthodes, contenus) | Résultats attendus (normes de maîtrise) | Travail personnel préparatoire (hors cours) | Évaluation (modalités, pondération) |
|--|---|---|--|---|
| Concevoir des objectifs en lien avec des gestes techniques à améliorer et proposer des moyens concrets pour atteindre ses objectifs. | <p>L'étudiant expérimente une variété d'éducatifs et d'exercices liés à la technique de course.</p> <p>L'étudiant se familiarise avec les fondements techniques de la course à pied à l'aide des capsules éducatives, extraits vidéos et autres contenus théoriques présentés par l'enseignant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Posture ◆ Mobilité de la hanche ◆ Cadence ◆ Coordination et synchronisme | <p>Faire un constat de son efficacité, cibler ses besoins et fixer des objectifs afin d'initier une démarche d'amélioration en course à pied.</p> <p>À l'aide des notions vues en début de session, l'étudiant fait l'analyse de sa technique de course en relevant les éléments à améliorer afin d'obtenir des gains d'efficacité.</p> <p>Il cible ses besoins d'amélioration en s'appuyant sur les éléments techniques présentés.</p> <p>Il se fixe des objectifs spécifiques, réalistes et inscrits dans le temps en respectant les paramètres proposés.</p> | Compléter les exercices formatifs proposés par l'enseignant. | <p>Relevé initial et objectifs 30%</p> <p>Total des points pour ce projet : 30%</p> |

Projet 2 : Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité à pratiquer la course à pied.

| Objectifs | Orientations pédagogiques (méthodes, contenus) | Résultats attendus (normes de maîtrise) | Travail personnel préparatoire (hors cours) | Évaluation (modalités, pondération) |
|---|---|--|--|---|
| <p>Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.</p> <p>Utiliser des stratégies d'évaluation formative tout au long de sa démarche.</p> | <p>L'étudiant est sensibilisé aux règles inhérentes à la pratique de la course à pied dans une approche santé par le biais des séances dirigées, des capsules théoriques et notes de cours fournies.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Périodisation de l'entraînement ◆ Prévention des blessures ◆ Renforcement et équilibre musculaire ◆ Motivation, aspects psychologiques ◆ Etc. <p>Il prend part à un programme de course à pied fourni par l'enseignant et complète les activités pédagogiques formatives afin de suivre de près son évolution technique.</p> | <p>S'engager activement dans la démarche d'amélioration de son efficacité à pratiquer la course à pied.</p> <p>Relever périodiquement ses habiletés/attitudes et interpréter les progrès accomplis ou difficultés rencontrées.</p> <p>L'étudiant s'approprie et applique les règles inhérentes à la course à pied dans sa propre pratique.</p> <p>L'étudiant complète assidûment ses séances de course avec l'application <i>Training Peaks</i> et fait un relevé hebdomadaire de ses progrès.</p> | <p>Compléter les exercices formatifs proposés par l'enseignant.</p> <p>Réaliser les séances d'entraînement de son programme sur l'application <i>Training Peaks</i>.</p> <p>Compléter et remettre les 5 journal de bord.</p> | <p>Journaux de bord et entrevue.</p> <p>Total des points pour ce projet : 30%</p> |

Projet 3 : Démontrer des gains d'efficacité dans la pratique de la course à pied.

| Objectifs | Orientations pédagogiques (méthodes, contenus) | Résultats attendus (normes de maîtrise) | Travail personnel préparatoire (hors cours) | Évaluation (modalités, pondération) |
|--|--|---|--|--|
| <p>Démontrer son efficacité dans le déroulement d'une séance technique de course à pied.</p> <p>Démontrer les améliorations de son efficacité et analyser les progrès accomplis.</p> | <p>Démontrer sa séance personnelle de course</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Éducatifs techniques spécifiques ◆ Accélération, puissance... ◆ Course <p>Démontrer sur 800m. des gains d'efficacité technique dans les habiletés de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Posture ◆ Mobilité de la hanche ◆ Cadence ◆ Coordination et synchronisme | <p>Le participant démontre une efficacité dans le déroulement de sa séance de course à pied (choix judicieux d'éducatifs, fluidité, gestion de l'effort, rythme, etc.)</p> <p>Le participant démontre une amélioration sensible des habiletés motrices requises pour l'activité et des gains d'efficacité technique en lien avec ses objectifs personnels</p> | <p>Pratiquer ses éducatifs à la maison.</p> <p>Travail personnel sur sa technique.</p> | <p>Évaluation de la séance technique de course (Éducatifs). 15%</p> <p>Évaluation des progrès et analyse technique comparative du relevé initial et final. 25%</p> <p>Total des points pour ce projet : 40%</p> |

Calendrier de la session

Remarque : Comme il s'agit d'un cours hybride (présentiel et distance), nous utiliserons des outils technologiques tel que : LÉA, TEAMS, chaîne YouTube et application Training Peaks.

| Cours | Format | Objectif d'apprentissage | Contenu de cours | Remise de travaux | Travail personnel | Ressources et outils technologiques |
|-------|-------------------------|--------------------------|--|--|---|-------------------------------------|
| | À distance Synchrone | | Faire connaissance et se familiariser avec la plateforme de cours en ligne. | | Inscription sur Training Peaks | LÉA Teams Training Peaks |
| 1 | À distance Synchrone | Projet 2 | Présentation du cours Notions théoriques Explications pour Training Peaks et pour la remise des Journal de bord. | | Compléter le questionnaire santé Q-AAP. Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks Teams LEA |
| 2 | Présentiel | Projet 1-2 | Découverte des lieux Séance de course #1 : Mobilité de la hanche Prise vidéo pour relevé initial | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks Appareil photo |
| 3 | Présentiel | Projet 1-2 | Séance de course #2 : Cadence Flexibilité | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 4 | À distance Synchrone | Projet 1-2 | Présentation du projet 1 Notions théoriques sur la technique de course. | Relevé initial à remettre la semaine suivante 30% | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 5 | Présentiel | Projet 2-3 | Séance de course #3 : Posture et respiration | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 6 | Présentiel | Projet 2-3 | Séance de course #4 : Synchronisme et coordination | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks |
| 7 | À distance Synchrone | Projet 2-3 | Présentation du projet 3 | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 8 | Présentiel | Projet 2-3 | Évaluation de la séance technique de course 15% | | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 9 | Présentiel | Projet 2-3 | Suite de l'évaluation de la séance technique de course. | Remise du relevé final 25% | Entraînements sur Training Peaks | Training Peaks YouTube |
| 10 | À distance Synchrone | Projet 2 | Entrevue individuelle sur la démarche d'amélioration 30% | | | Teams |

***Remarque : Un journal de bord devra être complété de manière périodique après chaque 2 semaines d'entraînement sur Training Peaks (voir énoncés LÉA pour remise).**

7. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

| Objectif d'apprentissage | Description de l'activité d'évaluation | Contexte de réalisation | Échéance (Date de remise d'un travail ou période d'examen) | Pondération (%) |
|--------------------------|---|--|---|-----------------|
| Projet 1 | Relevé initial et objectifs Faire un constat de son efficacité, cibler ses besoins et fixer des objectifs afin d'initier une démarche d'amélioration en course à pied. | -Relevé initial (Individuel, à la maison) | Explications au cours 4 et remise la semaine suivante. | 30% |
| Projet 2 | Évaluation de l'application de la démarche S'engager activement dans la démarche d'amélioration de son efficacité à pratiquer la course à pied. Proposer des moyens pertinents pour l'atteinte de ses objectifs et utiliser des stratégies d'évaluation qualitatives et quantitatives. Relever périodiquement ses habiletés/attitudes et interpréter les progrès accomplis ou difficultés rencontrées. | -Journal de bord 1 à 5 -Entrevue avec l'enseignant (Individuel, à la maison) | Cours 10 | 30% |
| Projet 3 | Évaluation de la séance personnelle de course (éducatifs) Améliorer de façon sensible ses habiletés motrices liées à la course à pied. | -Démontrer sa séance (Individuel, en classe) | Cours 8-9 | 15% |
| | Évaluation de l'amélioration technique Améliorer de façon sensible ses habiletés motrices liées à la course à pied. | -Relevé final (Individuel, à la maison) | Cours 9 | 25% |

Le **seuil de réussite** de ce cours est de 60 % basé sur le total des notes accumulées dans tous les examens sommatifs. Cette note minimale est accordée si l'étudiant a démontré qu'il a atteint les objectifs d'apprentissage du cours aux seuils fixés. (PIÉA, article 6.5.2.1)

8. MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Souliers de course et tenue sportive
Gourde d'eau et serviette
Masque

9. MÉDIAGRAPHIE

10. CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIÉA, article 5.1m).

2. Présence aux activités d'évaluation sommative

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIÉA 5.2.5.1).

Toute absence non motivée pour des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Des pièces justificatives peuvent être exigées. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par l'enseignant, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre l'enseignant et l'étudiant. (PIÉA 6.2.5.1)

3. Plagiat

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative de collaboration à une telle action entraîne la note «0» (zéro) pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause. Dans ce cas, le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. (PIÉA, 5.6.1)

4. Révision de notes

L'étudiant qui s'estime lésé dans l'évaluation de son travail ou examen peut demander la révision de sa note en cours de session ou la révision de sa note finale conformément aux dispositions de l'article 5.6.2 de la PIÉA.

5. Remise des travaux et correction

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et aux moments fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

La pénalité pour le travail remis en retard est de 10% de la valeur du travail par jour ouvrable de retard pour tout travail valant au moins 10% de la note finale. Lorsqu'il s'agit de fiches d'activités hebdomadaires, la perte sera de 1 point par jour de retard.

6. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Méthodologie » des centres de documentation du Cégep. Visitez l'adresse: CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

Les pénalités départementales concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) : Ceux-ci se verront traités comme des travaux remis en retard tant qu'ils ne seront pas conformes.

<http://rsmh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

7. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département. (voir grille). L'étudiant doit présenter ses travaux en un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. (PIÉA 6.3.1) Le retard à remettre le travail dans un français correct est alors soumis à la pénalité prévue pour cette éventualité.

| Grille de correction du français.* | | |
|------------------------------------|--|--------------|
| Excellent | - Les idées sont claires. Le propos est cohérent. - Très bon emploi du vocabulaire relié à la discipline. - En général, respect du code orthographique et grammatical (peu ou pas de fautes). | 10/10 |
| Moyen | - Les idées sont relativement claires. Le propos est généralement cohérent. - La plupart du temps, le choix du vocabulaire relié à la discipline est judicieux. - Le texte comporte un certain nombre de fautes de grammaire ou d'orthographe. | 6/10 |
| Faible | - Le texte est difficile à comprendre ; le contenu en est affecté. - Mauvais emploi du vocabulaire relié à la discipline. - Le texte présente trop de fautes de grammaire ou d'orthographe. | 0/10 |

*Ces grilles d'évaluation ont été créées avec la collaboration de M. Jean-Sébastien Ménard, enseignant de littérature.

Correction à caractère déductive. (100%- 10%). L'étudiant n'a pas la possibilité de corriger ses fautes pour récupérer ses points perdus pour la qualité de la langue française.

Centre de valorisation et d'amélioration du cégep Édouard-Montpetit :

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

11. RÈGLES DÉPARTEMENTALES POUR TOUS LES COURS EN ÉDUCATION PHYSIQUE

La présence au cours est obligatoire. Toute absence est portée au dossier de l'étudiant. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une autorisation de congé mais d'une mesure qui reconnaît à l'étudiant un droit limité à s'absenter. La présence au cours ne peut être comptabilisée si l'étudiant est présent mais n'est pas en mesure de participer activement au cours. L'étudiant ne peut pas cumuler plus de 15% d'absence (pour les cours en présentiel ou synchrone), dépassé ce seuil d'absence, l'étudiant est exclu du cours.

1. Reprise

En cas de raison grave (décès, maladie, cas de force majeure) ; le professeur favorise le rattrapage quand cela est possible. L'absence est effacée du dossier.

2. Retard

Les retards s'accumulent avec les heures d'absences. Un retard est comptabilisé comme **une heure d'absence**

Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours. Un retard est comptabilisé dès le début de la période si l'étudiant n'est pas présent.

3. Départs hâtifs

L'étudiant doit assister au cours jusqu'à la fin pour que sa présence soit enregistrée.

12. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Tenue vestimentaire obligatoire :

Tenue sportive propice à l'entraînement et adapté à la météo. Il est de votre responsabilité de vous informer de la météo et de vous préparer en conséquence pour votre bien-être autant que pour votre sécurité.

Des souliers de course seront nécessaires en tout temps.

Une tenue inadéquate peut être une cause de refus d'accès au cours.

Niveau d'engagement

Il est demandé à l'étudiant de s'impliquer activement dans la démarche du cours en donnant à sa participation une allure dynamique et enthousiaste.

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (sécurité) ou insuffisant (non participation aux activités pratiques d'apprentissage) peut être une cause de renvoi du cours et de refus d'accès par la suite. L'étudiant doit établir une communication positive et respectueuse avec le professeur et les autres participants de son groupe, à défaut de quoi, il lui sera demandé de changer son langage ou son comportement sinon il devra quitter le cours. Le professeur peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui ne dispose pas de la tenue adéquate ou du matériel requis tel qu'indiqué au plan de cours. Une absence est alors enregistrée. Un étudiant invité par son professeur à quitter le local doit récupérer ses effets et sortir tout de suite.

13. CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS (CSA)

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO ou par courriel (voir ci-dessous).

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

| <i>Campus</i> | <i>Campus Longueuil</i> | <i>Campus ÉNA</i> |
|-----------------|--|--|
| Local : | D-0240 | B-157 |
| Par téléphone : | 450-679-2631 #2272 | 450-679-2631 #4568 |
| En ligne : | servicesadaptes@cegepmontpetit.ca | servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca |
| Par MIO | Service, CSA | Service, CSA-ÉNA |

14. POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle de la langue française (PILF), la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence (PPMÉTEHV), les Conditions d'admission et cheminement scolaire, la Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

15. VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT DE CAPTATION

En participant à un cours donné à distance par le biais d'une plateforme de visioconférence, l'étudiant comprend et accepte que son image et sa voix puissent être captées dans le cadre de la prestation de cours. Cette captation sera uniquement visible en direct, par le professeur et les autres étudiants du groupe.

Pour des raisons pédagogiques, certaines captations pourraient être enregistrées. Le professeur devra informer clairement les étudiants, avant le début chaque enregistrement, que leur image et leur voix seront enregistrées. Si un étudiant s'oppose à ce que son image et/ou sa voix soit enregistrée, il pourra participer au cours en fermant sa caméra et son micro et communiquer par écrit selon les modalités précisées par le professeur. Autrement, l'étudiant qui utilise sa caméra ou son micro sera réputé avoir donné son consentement à l'enregistrement de sa voix et de son image. Les enregistrements de cours par visioconférence pourront être mis à la disposition uniquement des étudiants de tous les groupes du cours pour la durée de la session d'automne 2020. Il est interdit de diffuser ces enregistrements de façon publique ou d'en faire une utilisation autre que pédagogique.

Aucun enregistrement d'un cours donné par visioconférence ne peut être fait par un étudiant sans obtenir l'accord du professeur au préalable.

Les étudiants dont les renseignements (voix et images) sont recueillis peuvent exercer les recours pour les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels auprès de la Secrétaire générale du Cégep.